MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance ordinaire, tenue le 2 août 2021, à 19 h, à la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois sis au 77, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénéville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants : monsieur Gaétan Labelle, monsieur Maxime Proulx Cadieux, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absences motivées : madame Nicole Proulx Viens et monsieur Normand Bois.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19 h devant 2 personnes.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL

2021-08-155

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-08-156

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021.

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procèsverbal de la séance du 5 juillet 2021;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte le procès-verbal ci-haut mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS

4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de juillet 2021.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. <u>2021-08-157</u>

Facturation Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Honoraires pour services professionnels – Plans et devis pour projet d'éclairage du terrain sportif

ATTENDU QUE la municipalité de Chénéville a mandaté la Fédération

québécoise des municipalités (FQM) pour le projet d'éclairage du terrain sportif, résolution 2021-04-063;

ATTENDU QUE la facture, pour les travaux du mois de juin 2021, est au

montant de 1 921.43 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le paiement de la facture d'honoraires professionnels au montant de 2 209.16 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit appliquée au compte # 03-61040-000 et prise dans le surplus affecté au projet des infrastructures sportives, et financée en partie par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2. 2021-08-158

Facturation Servitech - Tenue à jour des rôles d'évaluation

ATTENDU QUE nous avons reçu une facturation de Servitech pour la

tenue à jour des rôles d'évaluation pour la période du

2021-02-18 au 2021-06-29;

ATTENDU QUE la facture est au montant de 5 317.00 \$ plus les taxes

applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 113.22 \$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-15000-417.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. <u>2021-08-159</u>

Facturation Gauthier et Vincent, arpenteurs-géomètres - Montée Deschatelets

ATTENDU la résolution 2021-04-054 visant à mandater Gauthier et

Vincent, arpenteurs-géomètres, pour le piquetage de la

Montée Deschatelets;

ATTENDU QUE nous avons reçu la facturation pour les travaux complétés au montant de 3 140.00\$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 3 610.22\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-32000-412 et financée par le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. <u>2021-08-160</u>

Projet – Décorations automnales

ATTENDU QUE le conseil désire encourager l'embellissement du village,

notamment pour la période de l'automne, et souhaite égayer le quotidien des citoyens en cette période encore

difficile de post pandémie;

ATTENDU QU' une proposition de décor automnal a été présentée;

ATTENDU QUE l'offre reçue de madame Monique Chartrand est au

montant de 3 100.00 \$ plus taxes, incluant tout le décor et la main-d'œuvre pour la fabrication et l'installation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent la dépense au montant de 3 564.23\$ taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-23000-691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. <u>2021-08-161</u>

Embauche d'un étudiant dans le cadre du Programme Emploi Été Canada

ATTENDU QU' il est nécessaire d'engager un autre employé pour l'été

afin d'aider les employés à la voirie et à l'entretien des

bâtiments, des parcs et des terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une subvention salariale dans le

cadre du Programme Emplois été Canada 2021 d'Emploi et

Développement social Canada;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le Conseil autorise l'embauche de monsieur Adam Maillé à titre d'employé étudiant à raison 35 heures/semaine pour une période temporaire de 8 semaines maximum.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. <u>2021-08-162</u>

Demande d'autorisation d'un PIIA - 106, rue Principale

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 106, rue Principale est affecté par le

plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour des travaux de rénovation

et d'accessoire a été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la

demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans

soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation et d'accessoire au matricule #1683-84-2607.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. <u>2021-08-163</u>

Demande d'autorisation d'un PIIA - 22, rue Principale, PIIA

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 22, rue Principale est affecté par le

plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour une nouvelle construction a

été reçue par l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la

demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans

soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de nouvelle construction au matricule #1684-71-9900.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. <u>2021-08-164</u>

Demande d'autorisation d'un PIIA - 35, rue Principale, PIIA

ATTENDU QUE le bâtiment situé au 35, rue Principale est affecté par le

plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

de la municipalité;

ATTENDU QU' une demande de permis pour rénovation a été reçue par

l'inspecteur municipal;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a examiné la

demande et recommande au Conseil d'accepter l'émission d'un permis pour les travaux projetés, selon les plans

soumis et les recommandations du CCU;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'émission d'un permis de rénovation au matricule #1684-80-5256.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. <u>2021-08-165</u>

Offre de services – Réparations à l'ascenseur du Centre St-Félix-de-Valois

ATTENDU QUE lors de l'inspection annuelle de l'ascenseur du Centre St-

Félix-de-Valois, qui a été effectuée le 15 juillet dernier, il a été constaté qu'il faut changer la batterie d'éclairage d'urgence et d'alarme de même que le boyau flexible;

ATTENDU QU' Ascenseurs Vertec propose ses services pour le

remplacement de ces composantes au coût de 3 5000.00\$ plus les taxes applicables, ce qui inclut les pièces et la

main-d'œuvre;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte l'offre de services de Ascenseurs Vertec au montant de 4 024.13 \$ incluant les taxes applicables;

QUE,

La dépense soit appliquée aux comptes # 02-70120-522 et # 02-70230-522 et prise dans le surplus non-affecté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. <u>2021-08-166</u>

Décision concernant la probation de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU QUE depuis le février 2021, madame Josée Shewchuck occupe

le poste de directrice générale adjointe et secrétairetrésorière adjointe de la municipalité suite à son embauche par la résolution 2020-12-257; ATTENDU QU' il était prévu une période probatoire de 6 mois, afin

d'évaluer les aptitudes de Mme Shewchuck à remplir les

obligations du poste;

ATTENDU QUE la pandémie qui s'est poursuivie, de même que certains

imprévus, ont rendus difficiles la formation et l'évaluation de madame Shewchuck, notamment en ce qui concerne

les tâches de trésorerie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville prolonge la période probatoire de la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de 2 mois pour pouvoir terminer son évaluation dans les diverses tâches du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'appui - Patrouille nautique

2021-08-167

Appui patrouille nautique

ATTENDU QU' il est de plus en plus difficile de trouver des rampes de

mise à l'eau sans frais sur les plans d'eau du Québec causant ainsi un achalandage hors de contrôle et excessivement dangereux sur les plans d'eau toujours accessibles sans frais, dont les rivières Petite-Nation et la

Lièvre;

ATTENDU QUE les embarcations ne cessent de grossir et sont de plus en

plus rapides;

ATTENDU QUE certains secteurs sont bien connus pour être des points de

rencontre pour plusieurs plaisanciers et nombre d'entre eux profitent de l'occasion pour consommer drogues et

alcool tout en conduisant leurs embarcations;

ATTENDU QUE l'installation de bouées de sensibilisation n'a pas

démontré de réelles améliorations et/ou ont été

vandalisées ou volées;

ATTENDU QUE les patrouilles municipales de sensibilisation n'ont pas

démontré de réelles améliorations;

ATTENDU QUE les propriétaires riverains ne cessent de revégétaliser leurs

berges qui sont détruites par les vagues des embarcations

et encore plus par les bateaux naviguant trop près des

berges;

ATTENDU QUE les riverains n'osent plus se baigner, pêcher ou pratiquer

des sports nautiques non motorisés parce que c'est

devenu trop dangereux;

ATTENDU QUE seules les équipes de la Sureté du Québec peuvent

intervenir pour faire respecter les lois en vigueur;

ATTENDU QUE cette situation est vécue par la majorité des municipalités du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande que la Sureté du Québec effectue des patrouilles nautiques plus fréquentes afin de sensibiliser les plaisanciers et appliquer les lois en vigueur, et ce, pour la sécurité des usagers et des propriétaires riverains;

QUE,

Ce Conseil demande à la Sureté du Québec qu'elle charge des équipes terrestres à visiter régulièrement les débarcadères municipaux afin d'assurer le respect des lois auprès des plaisanciers utilisateurs;

QUE,

Ce Conseil demande également d'acheminer une copie de la présente résolution à la Sureté du Québec, aux municipalités de la MRC de Papineau, à la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, au ministre de la Famille et député responsable de l'Outaouais et député de Papineau, monsieur Mathieu Lacombe, et à la ministre de la Sécurité publique madame Geneviève Guilbault, afin de sensibiliser le gouvernement du Québec de l'urgence d'agir sur les voies navigables du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Demande de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation

Le conseil reçoit la demande de la Coopérative de santé du nord de la Petite-Nation concernant des rénovations à effectuer au Centre St-Paul et prend bonne note de la suggestion d'inclure celles-ci lors du dépôt d'une demande au Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

C-003 Demande de réservation – terrain de baseball

2021-08-168

Demande de réservation - terrain de baseball

ATTENDU QUE monsieur Luc Larivière souhaite réserver le terrain de

baseball pour samedi le 25 septembre 2021 de 8 h à 17 h;

ATTENDU QUE l'entretien du terrain (grattage) sera effectué par monsieur

Larivière et son équipe;

ATTENDU QU' une demande est également présentée pour l'utilisation

des toilettes sur place et l'accès à une prise électrique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville autorise le prêt du terrain de baseball à la date demandée ainsi que l'utilisation des toilettes et d'une prise électrique; QU',

Il est entendu que le responsable s'engage à respecter et à faire respecter par les participants et bénévoles les mesures sanitaires en vigueur en cette période de pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-004 Demande de soutien pour l'hébergement lors du passage de la Grande Marche pour la Protection des Forêts

2021-08-169

Demande de soutien pour l'hébergement lors du passage de la Grande Marche pour la Protection des Forêts

ATTENDU QU' une grande marche est organisée visant à sensibiliser la

population et les élus sur l'importance d'officialiser la protection des forêts réservoirs de biodiversité en terres

publiques;

ATTENDU QUE les marcheurs, tous des bénévoles, en provenance de

l'Outaouais au nombre de 6 à 20 personnes s'arrêteront à Chénéville le 8 septembre 2021 et auront besoin d'un

hébergement pour une nuitée;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

Le conseil de la Municipalité de Chénéville accepte que les marcheurs/bénévoles utilisent le terrain de baseball du parc Robert-Latour ou le gymnase du Centre St-Félix-de-Valois pour une nuitée et accepte de leur donner accès à l'eau potable et aux toilettes;

QU',

Il est entendu que les marcheurs/bénévoles s'engagent à respecter et à faire respecter par les participants et bénévoles les mesures sanitaires en vigueur en cette période de pandémie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-005 Demande d'autorisation de vente de garage – Projet éducatif

<u>2021-08-170</u>

Demande d'autorisation de vente de garage - Projet éducatif

ATTENDU QU' un groupe de jeunes, sous supervision parentale, désirent

organiser une vente de garage le 13 août prochain dans le

stationnement de l'épicerie Métro;

ATTENDU QUE le but de cette vente de garage se veut d'éduquer les

jeunes à l'importance de redonner aux suivants et de donner une seconde vie à leurs objets dont ils ne veulent

plus;

ATTENDU QU' une partie des profits amassés, soit 10%, seront redonnés

à un organisme de la région;

ATTENDU QUE

selon le règlement de zonage #2016-061, les ventes de garage ne sont autorisées que durant les grandes fins de semaine avec jour férié, par contre elles le sont en tout temps pour les organismes à but non lucratif reconnus par la municipalité, si elles constituent des campagnes de financement et qu'elles sont autorisées par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le groupe de jeunes à tenir une vente de garage le 13 août 2021.

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville apprécierait que l'organisme choisi soit sur le territoire de Chénéville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-006 Demande Chasse aux trésors du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

2021-08-171

Demande de salle gratuite – Chasse aux trésors - Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

ATTENDU QUE

Mario Legault a été mandaté par le Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc. pour organiser une activité de *Chasse aux trésors* le 2 octobre 2021, dont les profits seront donnés pour le projet de décor automnal de la municipalité;

ATTENDU QU'

il demande le prêt de la salle Danny-Legault, de la cuisine et de l'équipement audiovisuel sans frais pour y tenir le rassemblement et le souper de l'activité;

ATTENDU QU'

il demande également l'autorisation de faire une demande de permis de boissons, seulement pour que les gens puissent en apporter pour consommation sur place, pas pour la vente;

ATTENDU QUE

la personne responsable au sein du Comité s'engage à respecter et à faire respecter par les participants les mesures nécessaires en cette période de pandémie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault du Centre Saint-Félix-de-Valois et de l'équipement demandé pour l'activité de *Chasse aux trésors* du Comité des Sports et Loisirs de Chénéville Inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2021-08-172

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 792 à # 11 818 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/07/2021 et dont le total se chiffre à 50 508.92 \$ ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à 15 205.17 \$;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total **65 714.09 \$\$,** somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussignée, secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses précitées ont été autorisées.

Krystelle Dagenais, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2021-08-173

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de juillet 2021 au montant total de 31 287.26 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-08-174

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19 h 35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire	Krystelle Dagenais, Directrice générale

Je, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.